



OCTOBRE 2019

Unifor 2002 : Règlements, résolutions et congrès 2020

La plupart des syndiqués connaissent leur propre convention collective, qu'on appelle aussi contrat de travail. Pour résumer, la convention collective est l'ensemble des règles qu'acceptent et que doivent respecter l'employeur et les syndiqués dans leur milieu de travail. La section locale 2002 d'Unifor a également des règles qu'elle doit respecter. Ce sont ses « règlements ». Ils dictent nos objectifs, nos principes et, surtout, les règles de gouvernance de notre syndicat.

Voici quelques questions fréquemment posées à propos des règlements :

Q1 : POUVEZ-VOUS ME DONNER UN EXEMPLE DE RÈGLEMENT ET EN QUOI IL ME CONCERNE?

R : Par exemple, la présidence de district traite avec la direction en votre nom. L'article 4.9.01 des règlements stipule que : « chaque district est représenté par une présidente ou un président de district qui est élu par les membres du district afin de voir à la bonne marche des affaires de la section locale dans son district ». D'autres articles énumèrent les fonctions de la présidence de district et précisent à quelle fréquence et de quelle manière les membres élisent les présidentes et présidents de district pour les représenter.

Q2 : COMMENT MODIFIE-T-ON LES RÈGLEMENTS?

R : Les règlements font l'objet de discussions, de débats et de votes au congrès triennal. Le prochain congrès de la section locale 2002 aura lieu **du 20 au 23 mai 2020**. Ce sont les membres qui proposent des modifications aux règlements par le biais de résolutions. Cet automne, nous organiserons des assemblées de résolutions dans chaque région pour donner à nos membres la chance de proposer les changements qu'ils souhaitent apporter à nos règlements. (Les dates de ces assemblées restent à déterminer.)

Q3 : ET SI JE NE PEUX PAS ASSISTER À UNE ASSEMBLÉE RÉGIONALE DE RÉSOLUTIONS?

R : Plusieurs districts auront des assemblées syndicales ordinaires où on pourra présenter des résolutions. Si vous ne pouvez pas assister à votre assemblée syndicale, nous vous encourageons à contacter votre vice-présidence pour discuter des résolutions qui vous aimeriez soumettre.

Q4 : QUI VOTE NOS RÈGLEMENTS?

R : Les délégués au congrès votent sur les résolutions de modification des règlements. Ces personnes sont choisies parmi les dirigeants élus, conformément aux règlements. Chaque district a droit à un certain nombre de délégués, variable selon sa taille.



5-7015 Tranmere Drive
Mississauga, ON L5S 1M2
www.unifor2002.org

Q5 : PUIS-JE ALLER AU CONGRÈS?

R: Si vous n'êtes pas délégué au congrès, vous pouvez quand même y assister à titre d'observateur, à vos frais et sans droit de parole ni de vote. Pour en savoir plus, renseignez-vous auprès de la présidence de votre district ou de votre vice-présidence.

Q6 : Y A-T-IL DES LIMITES AUX CHANGEMENTS QU'ON PEUT APPORTER AUX RÈGLEMENTS?

R : Les règlements de la section locale 2002 sont subordonnés aux statuts d'Unifor Canada. Donc, nos règlements ne doivent pas entrer en contradiction ou en conflit avec ces statuts nationaux.

Q7 : OÙ PUIS-JE TROUVER LES RÈGLEMENTS?

R : Site internet : www.unifor2002.org/Services-Departments/Bylaws. Vous pouvez aussi en demander un exemplaire à votre vice-présidence.

Q8 : COMMENT PUIS-JE SOUMETTRE UNE RÉOLUTION?

R : On peut soumettre des résolutions aux assemblées régionales de résolutions, aux assemblées syndicales de district ou directement à sa vice-présidence. L'adhésion à Unifor vous autorise et vous encourage à participer directement à sa démocratie. Les résolutions des districts, du bureau exécutif, des syndicats et des divers comités de la section locale sont transmises au siège de la section locale 2002 pour que le Comité des statuts et règlements les étudie. Ce comité s'assure que les résolutions n'entrent pas en conflit avec les statuts nationaux d'Unifor. Les résolutions qui passent ce test seront soumises au débat et au vote au congrès de la section locale 2002. Les résolutions doivent être soumises au plus tard **le 1er janvier 2020**.

Q9 : OÙ PUIS-JE OBTENIR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS OU DE L'AIDE POUR RÉDIGER UNE RÉOLUTION?

R : Adressez-vous à votre vice-présidence, à votre représentant syndical ou au Comité des statuts et règlements.

Q10 : COMBIEN Y A-T-IL D'UNITÉS DANS LA SECTION LOCALE 2002 D'UNIFOR?

R : Nous avons actuellement 24 unités et nous administrons 35 conventions collectives. Vous trouverez ci-dessous la liste des unités représentées par la section locale 2002 d'Unifor.

Aeroplan	First Air	Nasittuq
Air Canada	Flair Airlines	Ornge
Air Georgian	GTAA	Pascan Aviation
Airport Terminal Services	Hilton Saint John	Perimeter Aviation L.P.
ASP	Jazz Aviation L.P.	Porter Airlines
Canadian North	Jervis B. Webb	Propair
CLS Catering	JTS	Swissport
EVAS	Morningstar Air Express	Worldwide Flight Services

